
De: Beaulieu, Marie-Ève
Envoyé: 17 août 2022 06:51
À: Simard, Martin
Objet: Contexte CASA.docx
Pièces jointes: Contexte CASA.docx

V2...

Contexte CASA

1. La Société avait des systèmes informatiques qui devenaient désuets. Le fournisseur de l'époque (identifier le fournisseur) avait avisé la Société que le soutien de sa solution se terminerait à moyen terme (moins de 10 ans). Il fallait donc nécessairement remplacer les systèmes pour pérenniser les actifs technologiques de la Société.
2. Un appel d'offre a été lancé en 2016 pour comportant
 - a. Une suite de progiciels
 - b. Des infrastructures matérielles et logicielles
 - c. Des services professionnels pour
 - i. La mise en œuvre
 - ii. L'exploitation
3. En 2017, un contrat de 10 ans est conclu avec l'Alliance LGS-IBM/SAP au montant de 458M\$ réparti ainsi
 - a. 237 M\$ pour le développement de la solution (L0, L1, L2 et L3)
 - b. 221 M\$ pour l'exploitation de la solution (utilisation des services professionnels du fournisseur pour maintenir expertise, maintenance des licences, etc.)
 - c. Le contrat prévoyait des clauses de partage de risques liées à la performance notamment pour limiter les dépassements de coûts et un processus de gestion des différends au besoin.
4. Le coût du projet en 2017 a été évalué à 376M\$, incluant le développement de la solution (237M\$) et les ressources SAAQ (salaire et équipement du personnel de la SAAQ) (139M\$)
5. Depuis la signature du contrat avec l'Alliance, il y a eu évolution des besoins d'affaire permettant de bonifier l'actif
 - a. Intégration des applications de Contrôle routier Québec
 - b. Service d'authentification gouvernementale
 - c. Surveillance des données
 - d. Stratégie de facture jumelée
 - e. Plaques personnalisées
 - f. Acquisition de modules supplémentaire (CST et IRP (au long)
 - g. Projet de loi
 - h. Etc...
6. Les travaux pour le développement de la solution, ont permis de préciser les travaux à faire, ce qui a fait augmenter le coût du projet tout en bonifiant les actifs qui y sont associés. Ainsi, le 13 juillet 2020, suivant une planification globale révisée attestée par Ernst & Young, le conseil d'administration accepte le plan révisé (de la L2) et confirme la révision de l'investissement (à un montant de l'ordre de 344 M\$) dans le respect de l'entente contractuelle.

7. Au 30 septembre 2020, le coût du projet est estimé à 682 M\$ suivant un exercice de médiation avec l'Alliance et compte tenu du partage de risque convenu. Les raisons de l'augmentation de coût du projet, outre l'évolution des besoins d'affaires, s'expliquent par la complexité du projet préalablement évalué par l'Alliance.
8. Le 8 octobre 2020, suivant la certification par Ernst & Young de la nouvelle portée du projet, le CTI-CAPV a entériné le coût du projet de 682 M\$ sans augmenter la valeur du contrat car
 - a. il restait une grande proportion de la valeur du contrat qui n'avait pas encore été utilisée
 - b. il voulait laisser le temps à l'Alliance de démontrer sa capacité à livrer les jalons du projet.
9. En cette même date, le CTI-CAPV convient que l'augmentation du coût du projet laisse voir qu'une augmentation de la valeur du contrat sera nécessaire en 2022.
10. Au 31 décembre 2022, on estime que la valeur du contrat de 2017 au montant de 458M\$ aura été consommé pleinement
11. Pour pouvoir continuer, les options suivantes s'offrent :
 - a. Couverture de l'ensemble des besoins permettant de terminer le projet;
 - b. Couverture partielle des besoins d'affaire.

Un avenants de 222 M\$ au contrat actuel permettrait de maintenir les garanties offertes prévues au contrat initial. Il est à noter qu'on estime que retourner en appel d'offre publique coûterait au minimum 100 M\$ de plus et engendrerait des délais supplémentaires importants.